

Réforme Juridique des Majeurs :

Chantal ROBIN-RODRIGO s'interroge sur le coût pour le Conseil Général.

Sept cent mille personnes font aujourd'hui l'objet d'une mesure de protection - 1% de la population française, 2,2% dans les Hautes Pyrénées . Un million en 2010. Il devenait nécessaire de réformer la protection des adultes handicapés (curatelles et tutelles) qui repose sur l'essentiel sur des lois élaborées fin des années 60. Le mécanisme n'est plus adapté. La population visée s'est profondément modifiée ; l'allongement de la durée de vie, la précarité et l'exclusion pèsent toujours plus sur le dispositif de protection ; l'évolution de la prise en charge de la maladie psychiatrique a eu pour effet la mise sous protection de nouvelles catégories de personnes. Pourtant, la fragilité, la précarité et l'exclusion appellent davantage une aide ou un accompagnement social qu'une protection juridique.



On évalue à 400 millions d'euros par an le coût des mesures de tutelle et de curatelle, coût qui pourrait s'élever à 600 millions d'euros dans cinq ans. Le texte prévoit le transfert de cette compétence aux Conseil généraux sans véritable négociation. On comprend donc leurs inquiétudes parce qu'ils, ont constaté qu'en dépit des promesses des gouvernements Raffarin et Villepin, les charges transférées par les lois de décentralisation de 2004 n'ont pas été compensées « à l'euro près », loin s'en faut. Inquiétudes partagées par l'Association des départements de France.

On peut légitimement s'interroger sur le coût annoncé de la réforme. Il serait, selon le gouvernement, de 35 millions d'euros l'an, et compensé par l'État. Mais cette somme est contestée par l'Association des départements de France, qui l'estime insuffisante. On peut, de même, s'interroger sur les moyens humains mis à disposition de la justice et des DDASS pour appliquer la réforme. La solidarité a un coût, elle suppose des investissements lourds, un effort soutenu de formation initiale et continue et, surtout, une revalorisation des métiers. L'attractivité des nouveaux métiers d'aide à la personne, le maintien de structures sur l'ensemble du territoire imposent des lignes budgétaires pérennes.

Ce texte était attendu depuis longtemps et va dans le bon sens. Cependant La députée Radicale de gauche, très impliquée, après deux jours et deux nuits de discussions déplore que la majorité n'ait pas donné suffisamment de garanties et n'ait pas clairement indiqué aux députées la part du financement des nouvelles compétences transférées aux départements.